

M. Uden (Suède) fit une déclaration au nom des délégations de la Suède, du Danemark et de la Norvège. Il rappela que ces pays avaient collaboré étroitement avec la Finlande dans une ferme résolution de se tenir à l'écart de toute alliance et de tout groupement de grandes puissances. L'agression contre la Finlande n'avait nulle part suscité une émotion aussi profonde que dans les autres pays nordiques qui pouvaient confirmer cette partie du rapport qui traite des efforts que la Finlande a déployés pour éviter un différend avec l'Union soviétique. Les délégations de ces trois pays ont déclaré avoir fait toute réserve là où il s'est agi dans la résolution de mesure entrant dans le cadre du système des sanctions. Elles exprimèrent la conviction profonde que la Finlande recouvrera la paix en conservant intactes son indépendance et sa liberté.

M. Feldmans (Lettonie) au nom des délégations de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie, rappela que les trois délégations n'avaient pris aucune part à la discussion et s'abstiendraient également de voter.

M. Wellington Koo (Chine) déclara que dans les circonstances que personne ignore, la délégation chinoise s'abstiendrait de prendre part au vote.

Le délégué de la Bulgarie fit connaître aussi qu'il s'abstiendrait.

Le Président a déclaré qu'il estimait inutile de procéder au vote par appel nominal. L'Assemblée avait pris acte de toutes les déclarations qu'elle avait entendues. Il pria ceux qui s'opposaient à la résolution de se lever. Personne ne s'étant levé, l'Assemblée prit acte des déclarations, approuva le rapport et adopta unanimement la résolution.

M. Holsti (Finlande) a exprimé à l'Assemblée la profonde gratitude du peuple finlandais. Les résultats acquis dans le bref espace de trois jours correspondaient en somme à ce dont la Finlande s'attendait et démontraient que le principe fondamental de la Société était encore fort et vivant. Le bien qui en résultera reposait principalement sur les facteurs suivants: les organes techniques du Secrétariat et l'empressement du monde civilisé à voler au secours de la Finlande. La compétence du Secrétariat ne laissait aucun doute et le désir des peuples civilisés d'aider la Finlande était manifeste.

Délibérations au Conseil

Le Conseil s'est réuni dans l'après-midi du 14 décembre pour examiner la suite qu'il conviendrait de donner à la deuxième partie de la résolution adoptée par l'Assemblée. Le président, M. Costa du Rels (Bolivie), a saisi le Conseil du projet de résolution suivant:

“Le Conseil,

Ayant pris connaissance de la résolution adoptée par l'Assemblée le 14 décembre 1939, au sujet de l'appel du Gouvernement finlandais,

1. S'associe à la condamnation par l'Assemblée de l'action de l'Union des Républiques soviétiques socialistes contre l'Etat finlandais, et

2. Pour les motifs énoncés dans la résolution de l'Assemblée vu l'article 16, alinéa 4 du Pacte, constate que par son fait l'Union des Républiques soviétiques socialistes s'est exclue de la Société des Nations.

Il en résulte que l'Union des Républiques soviétiques socialistes ne fait plus partie de la Société des Nations.”

Après une courte discussion la résolution fut adoptée unanimement. Les représentants de la Grèce, de la Yougoslavie et de la Chine se sont abstenus de voter ainsi que le représentant de la Finlande comme partie au différend.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Il a été mentionné plus haut que, avant la convocation de l'Assemblée pour étudier l'appel finlandais, des mesures avaient été prises en vue de réunir la quatrième Commission de la dix-neuvième Assemblée afin d'examiner l'état